

## AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée Caroline Provost secrétaire-trésorière adjointe, de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue mardi, le 9 octobre 2018 à 19 :30 heure, au 1700, rue Principale, Saint-Michel, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

### **Nature et effets de la demande :**

Autoriser la demande # 2018-09-0031 pour délivrer les permis de lotissement (# 2018-09-0009) afin de:

- Permettre de subdiviser le lot numéro 3 990 817 en deux lots dont l'un des nouveaux lots, soit le lot projeté numéro 6 244 846 (utilisation résidentielle), aura une superficie de 2 042,5 mètres carrés, alors qu'en vertu de l'article 17 du règlement numéro 186 sur le lotissement, la superficie minimale doit être de 3 000 mètres carrés.
- Permettre une marge arrière du bâtiment situé sur le lot projeté numéro 6 244 846 à 7,90 mètres, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 185, la marge arrière doit être à 10 mètres.

Cette demande est localisée 1028, rue Principale, Saint-Michel (lot 3 990 817 Cadastre du Québec), dans la zone A-11.

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à St-Michel, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2018.

Signé: (s) Caroline Provost

Secrétaire-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 15 jours avant la tenue de la session)